



DOCUMENTS DE RENTRÉE Seconde

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint divers documents concernant la rentrée scolaire de votre enfant.

L'emploi du temps reçu par mail vous permettra d'inscrire votre enfant à la cantine (**les externes doivent également compléter le questionnaire**) et aux Etudes du soir en cliquant sur le lien donné ci-dessous.

Demi-pension	Remplir le questionnaire en ligne avant le 24/08 https://forms.gle/RzZoWbBvxNYXi8Wc6
Etudes dirigées	
Journée d'intégration du vendredi 6 septembre	Copie du Savoir Nager : à apporter le jour de la rentrée
Information Pastorale	→ A conserver
Circulaire Casiers	→ A conserver
Infos SCOLEO	→ A conserver
Liste des fournitures	https://www.ste-jeanne-elisabeth.com/lycee-general/documents-de-rentree
Information Association Sportive	→ Inscription en ligne lien dans le document joint



RENTREE DES ELEVES 2024/2025

CALENDRIER DE RENTREE



La rentrée des élèves se fera mercredi 4 septembre
et les cours commenceront jeudi 5 septembre

Mercredi 4 septembre	<p>Rentrée des élèves. Attention ! Pas de cantine ce jour.</p> <p>08h15 → 12h30 : 6^{ème} Les parents de 6^{ème} sont invités de 8h15 à 9h pour un petit déjeuner 10h → 12h : 3^{ème} 11h → 14h : Terminale 12h30 → 14h30 : 4^{ème} 13h30 → 15h30 : 2^{nde} 14h30 → 17h30 : 5^{ème} 15h30 → 17h30 : 1^{ère}</p> <p style="text-align: center;">Pas de cours</p>	<p>PHOTO de CLASSE Pour les 6^{ème}, 2^{nde}, 1^{ère} et Terminale</p>
Jeudi 5 Septembre	<p>Début des cours pour tous Début de la cantine</p>	<p>PHOTO de CLASSE Pour les 5^{ème}, 4^{ème}, 3^{ème}</p>

→ RAPPELS :

Manuels scolaires : Un chèque de caution de 150€ sera à remettre aux documentalistes le jour de la rentrée lors de la distribution des livres.

Attention : en l'absence de chèque, aucun manuel ne sera remis.

Tous les chèques doivent être libellés à l'ordre de « Sainte Jeanne-Elisabeth » et avoir au dos le nom et la classe de l'enfant.

→ CONTACTS UTILES :

Mme RIGOT	Responsable 6 ^{ème}	resp6@sje-paris.fr	
Mme CARRON DE LA MORINAIS	Responsable 5 ^{ème} /4 ^{ème}	resp54@sje-paris.fr	
Mme PINHEIRO	Responsable 3 ^{ème}	resp3@sje-paris.fr	
Mme TREGUER	Responsable 2 ^{nde}	resp2@sje-paris.fr	
M. CARDRON	Responsable 1 ^{ère} et Terminale	resp1term@sje-paris.fr	
Mme SOREL	Secrétaire des élèves	eleve@sje-paris.fr	
Mme LOGRE	Responsable Vie Scolaire	respviescolaire@sje-paris.fr	01.53.58.59.06
Vie scolaire 6-5-4-3-2	A joindre en cas d'absence d'élèves	viescolaire@sje-paris.fr	01.53.58.31.58
Vie scolaire 1 ^{ère} - Term		viescolaire1term@sje-paris.fr	



Sainte Jeanne Elisabeth
Maternelle - Primaire - Collège - Lycée - Intérieur

Questionnaire en ligne à remplir
avant le 24 aout

Même pour les externes

<https://forms.gle/RzZoWbBvxNYXi8Wc6>

RÉGIME DE DEMI-PENSION 2024-2025

Extrait de l'article II. du Règlement financier :

- Soit en forfait annuel [...] Sauf cas légitime (ex : modification d'emploi du temps), l'inscription engage la famille pour toute l'année scolaire ; les jours désignés ne peuvent être modifiés ; **Aucun changement de régime ne sera accepté en cours d'année scolaire.**
- Soit occasionnellement : ce régime permet un libre accès au self. Une facture des repas pris est envoyée ultérieurement.

Forfait annuel (nb repas/semaine)	Maternelle et Élémentaire	Collège et Lycée
1 repas	301 €	343 €
2 repas	572 €	627 €
3 repas	804 €	860 €
4 repas	1 040 €	1 152 €
5 repas	–	1 323 €
Repas occasionnel	9,89 €	10,09 €

Avant de choisir un régime, merci de tenir compte de l'emploi du temps de votre enfant.

**des activités (facultatives) sont proposées sur le temps de la pause déjeuner :
Les élèves inscrits à la chorale ou à l'AS sont prioritaires à la cantine, ils ne peuvent pas apporter leur repas.**

- Entre 12h30 et 13h20 : chorale ou Association Sportive
- Le mercredi après-midi : Association Sportive pour les collégiens et DST pour les lycéens



Sainte Jeanne Elisabeth
Maternelle - Primaire - Collège - Lycée - Intérieur

Questionnaire en ligne à remplir
avant le 24 aout

<https://forms.gle/RzZoWbBvxNYXi8Wc6>

ETUDES DIRIGÉES 2024 – 2025

Chers parents,

L'accompagnement des élèves est l'une des priorités de notre établissement. Plusieurs aides distinctes, dispensées gracieusement, sont déjà en place au collège : de la méthodologie et de la recherche documentaire en 6^{ème}, puis des accompagnements personnalisés spécifiques pour tous les élèves.

Malgré cet accompagnement, pour certains élèves, le travail personnel est insuffisant et les lacunes persistent. Parfois, c'est un cadre propice à l'étude qui fait défaut. Afin d'aider toujours plus nos élèves, des études dirigées sont proposées après les cours de la 6^{ème} à la 2^{nde}.

Celles-ci sont assurées par des professeurs certifiés de SJE convaincus de l'importance de cette démarche pour l'élève. Il ne s'agit en rien d'une simple surveillance, mais bien d'un véritable soutien scolaire. L'élève aura donc accès et sera suivi conjointement par un enseignant référent ainsi que par trois professeurs lors de ces séances afin s'assurer un suivi pédagogique et didactique. Des points de méthode seront revus, les élèves seront confrontés de manière bienveillante à leurs difficultés et leurs devoirs seront contrôlés.

Les études dirigées offrent donc un cadre idéal pour apprendre à développer l'autonomie et la rigueur nécessaires à la réussite scolaire.

De plus, un retour vous sera fait de manière régulière afin de suivre le travail de votre enfant.

Ce dispositif est réservé en priorité aux élèves désignés par l'équipe pédagogique à la suite du conseil de classe du troisième trimestre de l'année 2023-2024

DUREE

1 semestre, du 16 septembre 2024 au 10 janvier 2025 (13 semaines).

Les informations relatives au second semestre seront transmises en cours d'année.

FREQUENCES ET HORAIRES

Afin de répondre aux besoins de tous, les élèves peuvent s'inscrire de 1 à 4 soirs par semaine pour une heure ou deux heures en fonction de leur emploi du temps. Les inscriptions de deux heures d'affilées sont recommandées : cela donne à l'élève le temps nécessaire à la réalisation de ses devoirs et à l'approfondissement de son travail personnel.

Les élèves doivent s'inscrire pour 2 heures minimum par semaine.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait au début de chaque semestre et pour la totalité du semestre.

Le coût :

- **338 euros** pour 2h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre
- **507 euros** pour 3h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre
- **676 euros** pour 4h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre
- **845 euros** pour 5h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre
- **1014 euros** pour 6h d'études dirigées dans la semaine pour le semestre

Ces études dirigées, proposées à tous, se dérouleront dans les locaux de SJE : nous souhaitons en effet pouvoir apporter à chacun une aide personnalisée.

L'inscription sera validée au cours de la première semaine de septembre, avant le début des études dirigées. Vous recevrez alors un email de confirmation.

Bonne année scolaire à tous !

L'équipe pédagogique de Ste Jeanne-Elisabeth

ETUDES SURVEILLEES 2024 – 2025

Chers parents,

L'accompagnement des élèves est l'une des priorités de notre établissement.

Nous constatons que pour certains élèves le travail personnel est insuffisant et que d'autres ont besoin d'un cadre de travail studieux. Afin d'aider toujours plus nos élèves, à la rentrée prochaine, nous proposerons des études surveillées après les cours en 2^{nde}, 1^{ère} et terminale. Ces études seront encadrées par un répétiteur qui veillera à ce que chacun fasse son travail personnel dans le silence. Les élèves doivent être sérieux, autonomes et prévoir de quoi travailler pendant ce temps d'études.

Ce dispositif est ouvert à tous et est facultatif.

Cependant, l'équipe pédagogique se réserve le droit de demander à un élève d'intégrer cette structure si cela semble nécessaire.

Certains élèves ont déjà été désignés pour rejoindre ces études à la suite du conseil de classe du troisième trimestre de l'année 2023-2024.

DUREE

L'inscription se fait à l'année, du 16 septembre 2024 au 23 mai 2025 (28 semaines).

FREQUENCES ET HORAIRES

Les élèves peuvent s'inscrire de 1 à 3 soirs par semaine pour une heure ou deux heures entre 17h25 et 19h15, en fonction de leur emploi du temps.

MODALITES D'INSCRIPTION

L'inscription se fait au début de l'année et pour la totalité des 28 semaines. Les familles s'engagent à ce que leur enfant soit présent à l'ensemble des séances.

L'équipe pédagogique de Ste Jeanne-Elisabeth



LA PASTORALE au LYCEE Ste Jeanne-Elisabeth

Une heure hebdomadaire de **Culture Humaine** et **Religieuse** est incluse dans l'emploi du temps de votre enfant et dispensée par un professeur de l'établissement.

La culture religieuse n'est pas en soi d'abord une proposition de foi, elle est un service à tous comme les autres disciplines scolaires.

Elle permet de réfléchir sur les principales valeurs humaines et aussi sur la connaissance des grandes religions de notre temps. Il s'agit de poursuivre un chemin, à savoir mieux étayer l'étude de l'histoire, de la géographie, de la littérature, de la philosophie, des enseignements artistiques en prenant en compte toutes les formes de réflexions et d'études possibles.

D'autres manifestations seront proposées par l'Aumônerie tout au long de l'année scolaire,

- des repas-débats « club sandwich »,
- la projection de films et débats avec la paroisse St François-Xavier,
- des célébrations,
- le FRAT,
- le pèlerinage sur les chemins de St Jacques de Compostelle...
- l'engagement auprès des plus jeunes à l'Oratoire du Primaire sur le temps du déjeuner

L'aumônerie comme lieu communautaire d'apprentissage,

L'aumônerie comme lieu de liberté,

L'aumônerie comme lieu de rencontre de la tradition chrétienne au cœur de la vie quotidienne.

Pour la plupart des adolescents, les Ecritures et la Révélation chrétienne constituent un monde à part, déconnecté de la réalité du monde et du quotidien.

L'équipe d'aumônerie pourra donc essayer de rétablir des ponts entre notre expérience de la vie et notre expérience de Dieu.

L'Équipe Pastorale



CASIERS des 2^{ndes} Règlement à respecter par les élèves de 2^{nde}

1. Les casiers sont la propriété de l'établissement et sont mis à disposition pour l'année scolaire.
2. L'attribution des casiers se fera lors d'un temps de vie de classe et uniquement par le professeur principal. L'élève ne peut en aucun cas s'auto-attribuer un casier.
3. Les casiers sont individuels.
4. L'élève-locataire est **responsable de son casier pour l'année. Toute dégradation (autocollants, graffiti, serrure ou porte abîmée...) entrainera le paiement d'un forfait de réparation de 30 euros.**
5. Les casiers doivent être rangés. Tout débordement peut faire l'objet d'un retrait de casier.
6. Le casier ne devra jamais être fermé à clef.
7. L'établissement se réserve le droit de contrôler à tout moment les casiers en cas de doute sur le contenu ou suite à des suspicions de vols....
8. Le casier est réservé à un usage scolaire et ne doit contenir que du matériel scolaire (affaires d'EPS, livres, cahiers...)
 - Aucun produit interdit dans l'établissement ne doit s'y trouver.
 - Par mesure d'hygiène, aucune denrée périssable ne doit être déposée dans le casier.
 - Aucun objet de valeur ne doit rester dans ces casiers. L'établissement décline toute responsabilité quant aux pertes ou vols d'objets (bijoux, portable, portefeuille, chaussures de sport...).
9. **L'utilisation des casiers** est autorisée **UNIQUEMENT le matin avant les cours ou le soir après les cours**. Il est donc interdit d'y accéder pendant les récréations, le midi, en **aucun cas pendant les interours.**
10. **La location annuelle du casier s'élève à 15 euros**. Ce montant sera automatiquement ajouté à la facture annuelle de scolarité.
Si l'élève ne souhaite pas de casier, il devra le notifier par mail à eleve@sje-paris.fr avant le 24 aout.
11. **Un non-respect du présent règlement** fera l'objet d'un retrait de casier.

Les élèves sont tenus de s'organiser en fonction de toutes ces règles.

L'utilisation du casier ne doit en aucun cas avoir un impact sur le bon déroulement des cours.
Si ces règles ne sont pas respectées, l'établissement pourra suspendre l'accès à un casier pour un élève ou pour une classe entière.

Petit lexique pour comprendre les emplois du temps

AP : Accompagnement Personnalisé (selon leurs besoins, les élèves – à la demande des professeurs - sont en petits groupes pour travailler leurs difficultés)

EE : Enseignement d'Exploration

LV : Langue Vivante

EMC : Education Morale et Civique

CHR : Culture Humaine et Religieuse

AS : Association Sportive (facultative – sur inscription)

ED : Etudes Dirigées (facultative – sur inscription)

ES : Etudes Surveillées (facultative – sur inscription)